



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION :

COMMANDE PUBLIQUE

Affaire suivie par : Estelle GARY

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES ET DES FINANCES

N° D26-MP-168

OBJET : 26CFMETUDEGEOTECH : ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET GÉOPHYSIQUE - GLISSEMENT DE TERRAIN ROUTE DE MASSELS, LIEUX-DITS « LA TUILERIE », « MOULIN DE COLOMBAT » ET « RIVIÈRE DE FRESPECH » – CHOIX DU PRESTATAIRE

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux seuils et aux avances ;

Vu la délibération n°2026B37DGS en date du 08 avril 2026 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales notamment la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération n°2026B39DGS en date du 08 avril 2026 relative à la création d'une commission d'appel d'offres ;

Vu la délibération n°2026B40DGS en date du 08 avril 2026 relative à l'élection des représentants à la commission d'appel d'offres ;

Considérant le glissement de terrain qui s'est produit sur la VC 105 entre les communes d'Auradou et de Frespech, suite à de fortes précipitations, il est nécessaire de déterminer le contexte lithologique et géomécanique du site, afin d'évaluer sa profondeur ainsi que les origines ou les éléments aggravants du sinistre et les travaux à réaliser. Une consultation a donc été lancée auprès de 3 bureaux d'études spécialisés ;

Considérant l'analyse des offres réalisée dans le respect des règles de la Commande Publique ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De retenir l'offre du bureau d'étude GINGER CEBTP de Elancourt (78) pour un montant total de 8 100 € € HT (9 720 € TTC), afin de réaliser une étude géotechnique et géophysique portant sur le glissement de terrain situé route de Massels ;

2°) – De signer l'ensemble des pièces afférentes au marché ;

3°) – De préciser que les crédits sont prévus au budget principal 2026.

AR Prefecture

047-200068930-20260730-D26_MP_168-AR
Reçu le 31/07/2026
Publié le 31/07/2026

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 30 juillet 2026



Le Président
Jean-Jacques BROUILLET

Certifié exécutoire le : 31 juillet 2026
Reçu en Sous-Préfecture le : 31 juillet 2026
Publié ou Notifié le : 31 juillet 2026

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com